

Tarifs et conditions pour les Consommateurs¹

Ces tarifs sont soumis aux Conditions Générales de Comfort Energy se rapportant au Contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel pour les Consommateurs et Clients Professionnels en Région wallonne et Région flamande. Cela peut être consultée sur www.comfortenergy.be

Liste de prix novembre 2018

Le Tarif de l'électricité et/ou gaz

Votre tarif est composé de deux parties:

- 1. Le coût de l'énergie est déterminé par Comfort Energy et comprend le coût de l'électricité et/ou gaz et la contribution pour l'investissement dans l'électricité verte.
- 2. Les coûts d'utilisation du réseau et la cotisation fédérale sont déterminés par votre gestionnaire de réseau. Autres taxes, redevances et surcharges comme déterminés par le gouvernement.









1. Redevance annuelle et coûts de l'énergie pour Consommateurs

Tarifs Comfort Energy Plus²

Consommateurs Wallonie et Flandre

ELECTRICITE (TVA 21% incluse)

Comfort Energy vous assure une livraison d'électricité 100% verte.

Type de compteur	Plus variable**		
		3 ans	
Compteur mono-horaire	15,747		
Compteur bi-horaire	Heures pleines	18,318	
(c€/kWh)	Heures creuses	12,919	
Compteur exclusif nuit (14,205		
Redevance fixe (€/an) ⁶	78,65		

CONTRIBUTION ENERGIE RENOUVELABLE (TVA 21% incluse)

Cette contribution s'applique uniquement sur votre consommation d'électricité

	Fl.	Wal.
Contribution énergie verte (c€/kWh)	2,524	2,955
Contribution cogénération (c€/kWh)	0,407	-

GAZ (TVA 21% incluse)

Type de compteur	Plus variable**
	3ans
Coûts de l'énergie (c€/kWh)	4,079
Redevance fixe (€/an) ⁶	60,50

REDUCTIONS EXCLUSIVES

Si vous devenez client Comfort Energy Plus pour l'électricité, vous bénéficiez d'avantages exclusifs:

- Réduction supplémentaire d' 1 c€ par litre de mazout (maximum de 5000 litres par an). Cela signifie que vous recevez € 20 de réduction supplémentaire pour une commande de 2.000 litres de mazout sur votre prochaine commande chez Comfort Energy
- € 25 de réduction sur le prochain contrôle de votre citerne à mazout.

Si, en plus, vous devenez client pour le gaz, vous profitez des réductions exclusives suivantes :

• Une réduction de € 25 sur votre consommation de gaz.

Toutes les réductions mentionnées ci-dessus sont TVA inclus et valable pour une adresse de livraison.

Vous recevez une réduction supplémentaire de 15 EUR tva incluse par an au cas ou vous choisissez pour une facturation digitale ensemble avec la domiciliation. Cette réduction sera déduite de votre prochain décompte à condition que la domiciliation est active au moment de votre décompte digital. Cette réduction est uniquement valable pour un produit Plus Electricité.







2. Tarifs de réseau et Surcharges pour Consommateurs

Ces tarifs et surcharges sont imposés par le gouvernement ou les régulateurs compétents. Les montants sont intégralement reversés aux gestionnaires de réseaux ou aux autorités publiques. 3

Les coûts d'utilisation des réseaux et les redevances ci-dessous sont TVA 21% incluse.

Electricité

	Coûts de distribution						Transport	Surcharges	
Gestionnaire de réseau	Mono-horaire c€/kWh	Bi-horaire Jour c€/kWh	Bi-horaire Nuit	Exclusif nuit c€/kWh	Tarif Prosumer €/kVA/an	Activité de mesure et de comptage €/an	Coûts de transport c€/kWh	Cotisation fédérale c€/kWh	Cotisation sur l'énergie c€/kWh
Aieg	8,09	8,61	6,41	5,42	-	25,13	4,14	0,3485	0,2331
Aiesh	12,56	12,85	8,25	7,02	-	16,55	3,01	0,3485	0,2331
Gaselwest (V)	19,58	19,58	13,23	4,42	121,46	4,39	2,10	0,1750	0,2331
Gaselwest (W)	14,60	14,60	8,17	5,42	-	5,54	3,28	0,3485	0,2331
Imea	13,85	13,85	10,38	3,54	93,87	4,39	1,99	0,1511	0,2331
Imewo	15,47	15,47	10,40	3,60	99,61	4,39	2,09	0,1982	0,2331
Infrax West	14,64	14,64	11,65	5,07	98,98	5,24	1,96	0,1645	0,2331
Inter-Energa	13,03	13,03	10,57	4,65	91,14	5,24	1,91	0,2531	0,2331
Intergem	13,50	13,50	9,06	3,15	87,14	4,39	2,01	0,2146	0,2331
Iveg	16,29	16,29	12,74	5,77	114,19	5,24	2,40	0,0576	0,2331
Iveka	15,75	15,75	11,25	3,81	100,58	4,39	1,74	0,0275	0,2331
Iverlek	15,67	15,67	10,90	3,71	99,16	4,39	1,94	0,1899	0,2331
ORES (Brabant Wallon)	8,90	9,43	5,54	4,59	-	17,73	3,98	0,3485	0,2331
ORES (Est)	14,09	15,05	8,49	6,80	-	16,84	4,15	0,3485	0,2331
ORES (Hainaut electricté)	10,31	10,85	6,89	5,87	-	17,73	4,04	0,3485	0,2331
ORES (Luxembourg)	12,14	12,89	7,51	6,12	-	17,73	4,15	0,3485	0,2331
ORES (Mouscron)	7,35	7,72	5,10	4,42	-	17,73	3,89	0,3485	0,2331
ORES (Namur)	11,09	11,74	6,94	5,76	-	17,73	4,00	0,3485	0,2331
ORES (Verviers)	14,88	15,81	9,12	7,41	-	17,12	4,00	0,3485	0,2331
PBE (V)	14,15	14,15	10,88	5,54	94,02	5,24	1,99	0,2931	0,2331
Réseau des Energies de Wavre	10,82	12,95	8,70	8,16	-	20,72	3,97	0,3485	0,2331
Sibelgas	16,60	16,60	11,98	4,34	107,67	4,39	2,18	0,3408	0,2331
TECTEO-RESA	9,23	10,21	5,71	5,01	-	19,90	3,85	0,3485	0,2331

	Flandre	Wallonie
Redevance raccordement (c€/kWh)*	-	0,0750
Cotisation Fonds énergie (€/an)	voir tableau	-

^{*} Redevance de raccordement au réseau d'électricité pour les premiers 100 kWh est € 0,075

Cotisation Fonds énergie (Flandre)					
Raccordement à		Surcharge (€/mois)		
Basse tension (≤ 1 kV)					
	Clients protég	é	0,00		
	Client résidentie	el	0,42		
	Client non-résidentie	el	7,87		
Moyenne tension (>1 kV en <3	0 kV)		150,00		
Haute tension (≥ 30 kV)			875,00		









Gaz

	Coûts de distribution Tr					Transport Fluxys Surcharges		
	Petite cons 0-5.00			Location Compteur		Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie	
Gestionnaire de réseau	Fixe €/jaar	Variable c€/kWh	Fixe €/jaar	Variable c€/kWh	Activité de mesure et de comptage €/an	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh
Gaselwest (V)	17,87	2,63	78,73	1,41	5,46	0,183	0,0576	0,1207
Gaselwest (W)	19,47	3,89	89,84	2,44	5,54	0,183	0,0576	0,1207
Imea	14,23	2,12	88,96	0,62	5,46	0,183	0,0576	0,1207
Imewo	19,19	2,79	107,68	1,02	5,46	0,183	0,0576	0,1207
Infrax West	9,68	3,10	95,59	1,38	5,24	0,183	0,0576	0,1207
Inter-Energa	12,87	2,31	68,82	1,20	5,24	0,183	0,0576	0,1207
Intergem	15,05	2,23	72,70	1,08	5,46	0,183	0,0576	0,1207
Iveg	18,20	2,18	82,89	0,88	5,24	0,183	0,0576	0,1207
Iveka	14,91	2,17	80,08	0,87	5,46	0,183	0,0576	0,1207
Iverlek	17,68	2,58	88,11	1,17	5,46	0,183	0,0576	0,1207
ORES (Brabant Wallon)	17,44	3,60	108,11	1,78	10,64	0,183	0,0576	0,1207
ORES (Hainaut gaz)	17,13	4,19	106,24	2,41	10,64	0,183	0,0576	0,1207
ORES (Luxembourg)	15,58	3,18	96,68	1,56	10,64	0,183	0,0576	0,1207
ORES (Mouscron)	13,89	3,38	86,13	1,93	10,64	0,183	0,0576	0,1207
ORES (Namur)	18,03	3,96	111,80	2,09	10,64	0,183	0,0576	0,1207
Sibelgas	19,99	2,99	110,87	1,17	5,46	0,183	0,0576	0,1207
TECTEO-RESA	19,75	3,33	95,98	1,82	10,50	0,183	0,0576	0,1207

	Flandre	Wallonie	
Redevance raccordement (c€/kWh)*	-	0,0075	* Redevance de raccordement au réseau d'électricité pour les premiers 100 kWh est € 0,0075

¹ Les prix affichés pour électricité sont d'application pour les Consommateurs qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel, avec une consommation électricité annuelle < 50 MWh, un raccordement avec une puissance maximum de 56 kVA et un raccordement basse tension en Flandre et Wallonie. Dans le cas contraire, Comfort Energy conserve le droit de modifier votre prix.

Les prix affichés pour le gaz sont d'application pour les Consommateurs qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel, avec une consommation gaz annuelle < 100 MWh et un raccordement basse pression en Flandre et Wallonie. Dans le cas contraire, Comfort Energy conserve le droit de modifier votre prix.

Si vous n'êtes pas encore client chez Comfort Energy, votre contrat chez Comfort Energy devra commencer au plus tard 3 mois après la signature de votre contrat. Si tel n'est pas le cas, Comfort Energy se réserve le droit de refuser votre demande de contrat ou de vous formuler une nouvelle proposition.

² Le prix de l'électricité pour les tarifs variables est indexé trimestriellement (1 janvier, 1 avril, 1 octobre en 1 décembre). Il est basé sur le "Belgian Power Baseload settlement price" de ICE Endex du trimestre concerné publié le sixième jours ouvrable avant le début du trimestre (Endex-6wd,0,3). Les formules tarifaire utilisées pour les produits PLUS pour Consommateurs, en EUR/MWh et hors TVA, sont : compteur mono-horaire 1,10 * Endex-6wd,0,3 + 13,29; Compteur bi-horaire – heures pleines: 1,30 * Endex-6wd,0,3 + 13,29; Compteur bi-horaire – heures creuses: 0,88 * Endex 6wd,0,3 + 13,29; Compteur exclusif nuit: 0,98 * Endex-6wd,0,3 + 13,29.

Le prix du gaz est toujours variable et est indexé trimestriellement (1 janvier, 1 avril, 1 octobre en 1 décembre). Il est basé sur la moyenne arithmétique du "settlement price" de la cotation "Dutch TTF Gaz Base Load Futures" (jours ouvrables) de ICE Endex pendant le mois précédent du trimestre de livraison (TTF103). Actuellement, la CREG publie ces prix sur http://www.creg.info/pdf/Tarifs/G/GazTTF-NL.pdf. La formule tarifaire utilisée pour le produit PLUS, en EUR/MWh et hors TVA, est TTF103 + 5.53. Ces prix sont exclusifs le Transport Fluxys.







³ Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs repris en avant d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

⁶ La redevance fixe est facturée au prorata du nombre de jours livrés.

^{**} Le prix de l'énergie pour les tarifs variables sera indexé tous les trimestres. Le tarif mentionné a été calculé sur base des paramètres actuels.